

Protocole d'inventaire des charophytes de l'Ouest de la France

Principes :

L'inventaire des charophytes concerne le territoire d'agrément du Conservatoire Botanique National de Brest qui s'étend sur les départements de la Bretagne, des Pays de la Loire de la partie occidentale de la Normandie (ex Basse-Normandie).



Les informations collectées concernent en priorité la localisation des stations de charophytes (**données de distribution**) et secondairement l'écologie, la dynamique et l'état de conservation de ces taxons. Les données sont saisies, rassemblées et gérées dans le système d'informations (SI) CoLiBry développé par le CBN de Brest (Guyader *et al.*, 2016)¹.

Ce protocole s'adresse à tous ceux qui sont à même de réaliser des **observations de terrain** concernant les charophytes, qu'ils soient experts ou débutants. Dans tous les cas, l'exigence de qualité doit être recherchée par l'observateur : chacun, quel que soit son niveau, doit s'attacher à fournir des données « sûres », basées sur des déterminations faites avec sérieux, sur la base de la littérature taxonomique disponible, et si besoin avec l'aide de personnes plus confirmées (voir à ce sujet le protocole relatif au conditionnement et à l'envoi des échantillons mis en ligne sur *eCoLiBry*).

Afin de garantir la fiabilité et la durabilité des données collectées, un dispositif de **contrôle des données** faisant appel aux experts locaux et éventuellement nationaux est mis en place.

L'objectif étant d'**améliorer la connaissance de la répartition de toutes les espèces de charophytes de l'Ouest de la France**, toutes les observations sont utiles : aussi bien celles concernant des taxons rares que des taxons plus communs, réalisées dans des sites « ordinaires » ou « remarquables » (connus pour abriter un nombre important de taxons peu fréquents).

¹ GUYADER D., LAROCHE C., MAGNANON S., 2016 - Le SI CoLiBry, un outil de mutualisation des données de lichens, bryophytes et charophytes de l'Ouest de la France. *E.R.I.C.A.*, 29 : 43-48.

Plan de prospection et taille des zones de relevés :

Aucun **plan de prospection** précis n'est arrêté pour le moment. Chaque collaborateur choisit les zones de prospection qui lui conviennent dans tout ou partie du territoire concerné par l'inventaire (Massif armoricain et marges).

Plus la localisation d'une donnée sera précise, plus sa représentation cartographique à de multiples échelles sera fiable. Par ailleurs, une connaissance fine de la localité précise des espèces favorise aussi la mise en place de programmes de conservation. Par conséquent, **l'emprise spatiale des relevés doit être réduite et le report des éléments de localisation devra être réalisé le plus précisément possible** (coordonnées GPS, report d'un point ou d'un petit polygone sur fond de carte) – fig. 2.

En cas de découvertes de tapis de characées couvrant des surfaces importantes (plusieurs dizaines à centaines de m²), les contours des relevés devront autant que possible épouser au plus près ceux des biotopes dans lesquels les espèces se développent : la mare X, la portion de rivière concernée...

Dans tous les cas, les zones de relevés ne doivent pas s'étendre sur plus de 1km de long et/ou de large – fig. 1.

Le relevé se limitera autant que possible à **une seule et même commune**. Si le site à prospecter est à cheval sur deux communes, il est préférable de le diviser en deux. Cette proposition permet de faciliter l'information des communes.



Données à relever (1) : informations obligatoires

- ❖ **Nom de l'observateur** : Nom + Prénom de la personne + (le cas échéant) Nom de la structure
- ❖ **Date de l'observation** : jour précis de l'observation (jj/mm/aaaa) ou période du relevé, en évitant qu'elle ne dépasse 1 an.
- ❖ **Localisation géographique** :
 - Nom de la commune** sur laquelle se situe le lieu précis de l'observation ;
 - Nom du lieu-dit le plus proche** ;
 - Lieu précis du relevé**, avec deux possibilités au choix :
 - pointage ou tracé du contour de la zone prospectée sur extrait de carte ou photo aérienne : réaliser des contours de type « fermé » (points, cercles, polygones...) plutôt que des contours « ouverts » (lignes) ;
 - relevé des coordonnées GPS : paramétrer son GPS en WGS84 et noter, outre les coordonnées x-y, la précision en mètres du pointage au moment du relevé (précision donnée par le GPS).
- ❖ **Liste des taxons observés** : sur le terrain, les noms sont écrits à la main (pas de liste à cocher) sur un support au choix et en suivant un référentiel nomenclatural au choix. La fiche d'aide à l'inventaire établie pour les bryophytes et les lichens (téléchargeable *sureCoLiBry*) peut être utilisée en attendant qu'une fiche dédiée aux charophytes soit établie (à paraître). Les noms saisis dans *eColibry* doivent être ceux des référentiels en vigueur. Une liste des noms en vigueur est donnée dans *eCoLiBry* ; elle s'appuie sur une mise à jour de la synthèse publiée par le CBN de Brest (Le Bail, Lambert & Magnanon, 2012) à partir (notamment) de la flore des Charophytes du Massif armoricain (Corillion, 1975). Cette mise à jour tient aussi compte des travaux d'actualisation du Prodrôme des végétations de France concernant la classe des *Charetea* (Felzines & Lambert, 2016).

Données à relever (2) : informations complémentaires (*non obligatoires*)

Concernant le relevé :

- ❖ **Habitat dominant caractérisant la zone de relevé** : une liste déroulante d'habitats « types » est fournie dans *eCoLiBry*.
- ❖ **Profondeur de l'eau au moment du relevé** : un champ spécifique est créé dans *eColibry* pour pouvoir saisir la hauteur d'eau relevée au moment de l'inventaire (pour cette information utile, des classes de hauteurs d'eau sont proposées : 0 cm (à sec) ; <10 cm ; 10-50 cm ; 50-100 cm ; > 100 cm).
- ❖ **Commentaires concernant la zone de relevé** : il est possible de saisir dans *eCoLiBry* (sous forme de commentaires ou dans des champs spécifiques) d'autres informations utiles concernant le contexte écologique du relevé. Les informations suivantes peuvent donc être notées sur le terrain : pH, nature du substrat, plantes vasculaires et autres algues associées...).

Concernant un ou plusieurs taxon(s) particulier(s) du relevé :

❖ **Commentaires concernant le taxon** (mentions à noter sous forme de commentaire), concernant par exemple :

- ❖ l'abondance du taxon dans la zone d'observation : taxon rare, commun, exemplaire unique...
- ❖ les menaces semblant peser sur ce taxon
- ❖ le prélèvement d'un échantillon du taxon pour confirmation de détermination (attention ! Le prélèvement d'individus de taxons protégé est interdit)
- ❖ etc.

Références citées :

CORILLION R., 1975 - *Flore et végétation du Massif armoricain, tome 4. Flore des Charophytes (Characées) du Massif armoricain et des contrées voisines d'Europe occidentale.*
Paris : Jouve, 211 p.

LE BAIL J., LAMBERT E., MAGNANON S., 2012 - Pour un inventaire actualisé des Characées de l'ouest de la France. *E.R.I.C.A.*, **25** : 75-90.

FELZINES J.-C. & LAMBERT E., 2016 – Contribution au prodrome des végétations de France : modification de la structure syntaxonomique des *Charetea* et compléments. *J. Bot. Soc. Bot. Fr.*, **74** : 1-15 (à paraître).